



APPEL à la GRÈVE le 30 mars 2021 POUR L'ABANDON DU PROJET TAQUET

Après les grèves de janvier et février 2020, Adrien TAQUET, Secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles est resté sourd aux revendications des salariés de la Petite Enfance. Il maintient son projet de décret de réforme des modes d'accueil.

C'est pourquoi, la Fédération Nationale Action Sociale Force Ouvrière et la Fédération des Services Publics et des services de Santé FO appellent tous les salariés et agents publics du secteur **petite enfance à la grève le 30 mars 2021.**

NOUS REFUSONS

- La dégradation de nos conditions de travail.
- Le taux de 15 % d'enfants accueillis en surnombre en crèche tous les jours.
- Les dérogations à 5,5 m² en « zone dense » à la surface minimale par enfant.
- La présence d'un professionnel pour 6 enfants avec l'inclusion des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement à hauteur de 15 %.
- La 1/2 heure de temps d'analyse de la pratique par mois en crèche et rien de tangible pour les assistant.e.s maternel.le.s.
- La possibilité pour les Éducateurs de Jeunes Enfants, sans expérience professionnelle, de diriger tout type d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de moins de 40 enfants.
- L'augmentation des capacités des micro-crèches à 12 enfants.



NOUS REVENDIQUONS

- La suppression de l'accueil des enfants en surnombre.
- Une surface minimale de 7 m² par enfant partout.
- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel(le) pour 5 enfants, des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis.
- Un temps d'analyse de la pratique de 2 heures /mois partout.
- Une expérience professionnelle exigée pour diriger tout type d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.
- Le maintien de la capacité d'accueil des micro-crèches à 10 enfants.
- Le financement de postes de personnels qualifiés à hauteur des besoins.
- La revalorisation des rémunérations.
- Un plan ambitieux de formation continue des professionnels(les) des modes d'accueil collectifs et individuels.

FO reste déterminée pour que les secteurs de l'enfance et de la petite enfance bénéficient de l'augmentation de 183 € par mois comme dans la Fonction Publique Hospitalière.



FNAS FO : 01 40 52 85 80

**Fédération FO SPSS :
01 44 01 06 00**